



Procédure de revision de pension

Par **valerie**, le **08/12/2008 à 11:56**

Mon ex conjoint à entamer une procédure de révision de pension. En réponse, de mon côté j'ai répondu en demandant une réévaluation de la pension des 2 enfants (21ans et 14ans) Date de la première pension mai 2000. rnLa procédure a débuté debut de l'année 2008, le dossier devait être présenté le 12 septembre 2008 mais la partie adverse n'a toujours pas déposée ses conclusions.rnLe tribunal a fixé une dernière date en mars et si les conclusions ne sont pas déposées à cette dates le dossier sera radié.rnQuelles seront alors les conséquences d'une telle radiation, étant donné que j'ai fait une demande d'augmentation de pension en rapport avec les frais actuels des enfants, ma fille faisant des études supérieures en suisse et mon fils étant âgé maintenant de 14ans alors qu'il n'avait que 6 ans lors de la fixation de la pension alimentaire en mai 2000? Vais-je tous perdre? les frais d'avocats occasionnés et l'augmentation de la pension?rnMerci de votre réponsernbien à vousrnvalérie